



UNSA GROUPE SMA

Syndicat autonome enregistré en préfecture sous le matricule 19542

Délégués syndicaux :

Christophe ROUSSEL (76758), Christine FERRARIS (76379),
Denis GAYOT (73214), Alain ASCHIERI (75221), Nathalie BLAISE (74048)

NÉGOCIATION SALARIALE 2017 - PREMIÈRE RÉUNION

La première réunion de négociation sur les salaires 2017 a eu lieu le 17/01 et a donné lieu à un échange nourri entre les délégations syndicales et la DRH. A l'issue de cette réunion, **la Direction a proposé une enveloppe globale de 1,4%** pour les augmentations individuelles. Cela reste insuffisant de notre point de vue. Compte tenu des prévisions de la BCE en matière d'inflation en 2017, **nous demandons une enveloppe d'augmentation de 2,5% au minimum.**

La conjoncture redevient favorable pour le bâtiment et l'inflation repart à la hausse. Malgré la crise, le Groupe SMA s'est enrichi (les fonds propres ont augmenté de 500 millions d'€ en 5 ans) grâce aux efforts fournis par chacun d'entre nous. Aujourd'hui, le niveau des fonds propres du Groupe fait que la formule légale de calcul de la participation aux bénéfices n'a presque plus aucune chance de fonctionner. En d'autres termes, **il y a de fortes chances pour qu'il n'y ait pas de participation aux bénéfices à distribuer en avril 2017 et qu'il n'y ait définitivement plus de participation aux bénéfices à la SMA !**

Si la Direction refuse de signer un accord pour une formule dérogatoire avant le 30 juin, ne comptez plus sur la PB à l'avenir...

C'est pourquoi nous demandons que la Direction s'engage sur l'ouverture d'une négociation sur la participation aux bénéfices.

L'entreprise s'enrichit et les salariés s'appauvrissent. De surcroît, les inégalités salariales persistent ou se creusent entre les hommes et femmes dans le Groupe alors que nous avons signé un accord qui comporte des engagements clairs de la Direction. Par rapport au secteur de l'assurance, les femmes sont en moyenne systématiquement moins bien payées que dans les autres entreprises et sont systématiquement moins bien payées que les hommes. A noter que les salarié(e)s de classe 4 dérogent à la règle puisque dans cette classe ce sont les femmes ET les hommes qui sont en moyenne moins bien payés que dans les autres entreprises du secteur....

C'est pourquoi nous demandons que la Direction s'engage sur la suppression des écarts de salaires entre les hommes et les femmes dans chaque fonction et s'engage sur la remise à niveau des salaires quand ils sont inférieurs à ceux du secteur des assurances.

Enfin, en tant que salarié(e)s de la Société MUTUELLE d'ASSURANCE nous avons sincèrement le sentiment que les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés,

Nous demandons que la Direction prenne en charge 100% de la cotisation salariale au RPP, ouvre une réelle négociation sur les prestations en matière de Prévoyance, augmente la cotisation patronale à notre sur-complémentaire Retraite (BRG).

Prochain épisode le 25 janvier pour une deuxième réunion au cours de laquelle **vos délégués UNSA défendront une nouvelle fois ces revendications.**